



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2251**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à la société Alliade Habitat et à la Société lyonnaise de coordination immobilière de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés avenue Marcel Cachin et cadastrés sous les numéros 1927, 2062, 2064, 2065 et 2066 de la section OE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2251**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la société Alliade Habitat et à la Société lyonnaise de coordination immobilière de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés avenue Marcel Cachin et cadastrés sous les numéros 1927, 2062, 2064, 2065 et 2066 de la section OE**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 20 décembre 1994, des tènements situés avenue Marcel Cachin à Vénissieux et cadastrés sous les numéros 1927, 2062, 2064, 2065 et 2066 de la section OE.

La Communauté urbaine envisage de céder ces tènements à Alliade Habitat et à la Société lyonnaise de coordination immobilière pour permettre la construction d'un programme de logements.

Il est proposé, sans attendre l'aboutissement de la procédure de cession en cours, que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Alliade Habitat et la Société lyonnaise de coordination immobilière ou toute personne se substituant, à déposer un permis de construire portant sur les tènements communautaires objets du projet de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Alliade Habitat et la Société lyonnaise de coordination immobilière ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés avenue Marcel Cachin à Vénissieux et cadastrés sous les numéros 1927, 2062, 2064, 2065 et 2066 de la section OE, en vue de la construction d'un programme de logements.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.